



D.2019.04.10.7.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.15 – Doublement de la Capacité Ligne A – Stations Esquirol : Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché n°52M 2016 12940 M « Courants Forts- Courants Faibles-Faux plafonds » conclu avec le groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-15D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2016.03.30.4.3 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet relatif aux aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A de l'agglomération Toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel des travaux à un montant de 4 400 000 € HT (valeur janvier 2014).

Par délibération n° 2017.03.29.7.14 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Courants Forts-Courants Faibles-Faux plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Esquirol de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12940 M, d'un montant initial de 384.594,06 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS/DARAM GEVAERT, le 19 avril 2017, pour une durée de 22 mois.

Par délibération n° 2019.04.10.7.14 du 10 avril 2019, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12940 M, par lequel a été actée la modification de la composition du groupement initialement titulaire de ce marché, suite à la liquidation judiciaire d'un des co-traitants, induisant une nouvelle répartition financière.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché :

- des prestations complémentaires donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux,
- des modifications des quantités du Détail Estimatif,
- Les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces modifications de prestations,
- La suppression des prestations relatives au désamiantage,
- La suppression de prestations.

L'incidence financière du présent avenant est de -1.135,28 € HT.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	384 594,06 € HT
Montant présent avenant n° 2 :	<u>-1 135,28 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	383 458,78 € HT

Au regard du montant initial du marché 384 594,06 € HT, le présent avenant conduit à une diminution de 0,3 % par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2016 12940 M et d'en autoriser la signature.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-15D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

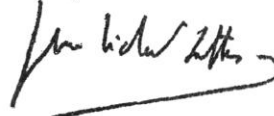
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2016 12940 M conclu avec le groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS pour un montant de -1 135,28 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION ESQUIROL

LOT N° 2 : CFO – CFA – FAUX PLAFOND

AVENANT N° 2

MARCHE N° 52M 2016 12940 M

MARS 2019

Titulaire : Gpt conjoint CEGELEC / BOURDARIOS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-15D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.14 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Courants Forts- Courants Faibles-Faux plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Esquirol de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12940 M, d'un montant initial de 384.594,06 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS/DARAM GEVAERT, le 19 avril 2017, pour une durée de 22 mois.

Par délibération n° 2019.04.10.8.14 du 10 avril 2019, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12940 M, par lequel a été acté la modification du groupement initialement titulaire de ce marché, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise GEVAERT, induisant une nouvelle répartition financière.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché :

- Les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - *BF4.1 : Coordination des études,*
 - *BF 4.2 : Nouvelle liaison automate,*
 - *BF 4.3 : Plus-value pour pose des caméras de nuit,*
 - *BF 4.4 : Balisage au sol quai n°1,*
 - *BF 4.5 : Protection pour chaque départ de luminaire,*
 - *BF 4.6 : Baie et 2 coffrets HQ,*
 - *BF 4.7 : Dévoisement de chemins de câbles,*
 - *BF 4.8 : Modification du local DAT,*
- La quantité du poste BF3.1 « Faux plafond coupe-feu » du Détail Estimatif est porté de 10 m² à 35m²,
- Les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces modifications de prestations,
- La suppression des prestations relatives au désamiantage,
- La suppression des prestations relatives au faux-plafond coupe-feu 2h,

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 2

L'incidence financière du présent avenant est de -1.135,28 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant initial du marché : 384 594,06 € HT

Montant présent avenant n° 1 : -1.135,28 € HT

Nouveau montant du marché : 383.458,78 € HT

Au regard du montant initial du marché de 1 832 422,40 € HT, le présent avenant conduit à une diminution de 0,3 % par rapport au montant initial du marché précité.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Les prestations complémentaires demandées au titulaire du marché font l'objet de l'intégration, au Bordereau des Prix Unitaires, des prix unitaires nouveaux définitifs suivants :

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Prix Unitaire € HT
BF4.1	Coordination des études de désamiantage	Ft	4.169,12
BF4.2	Nouvelle liaison automate	U	6.460,18
BF4.3	Plus-value pour pose des caméras de nuit	Ft	8.773,08
BF4.4	Balisage au sol quai n°1	Ft	33.595,27
BF4.5	Protection pour chaque départ de luminaire	Ft	3.976,00
BF4.6	Baie et 2 coffrets	Ft	1.663,20
BF4.7	Dévoisement de chemins de câbles	Ft	5.471,44
BF4.8	Modification du local DAT	Ft	4.635,43

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 96.562,78 € HT, soit une augmentation de 71.868,72 € HT.

ARTICLE 6 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant.

ARTICLE 7 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société
(Cachet et signature)

Pour la société
(Cachet et signature)

Pour la société
(Cachet et signature)

Tisséo Ingénierie agissant au nom et pour le compte de Tisséo
Collectivités,
(Cachet et signature)